

# - ATTESTATION DE PARUTION -

**Date(s) de parution : 30/01/2021**

**dans : L'EST ECLAIR LIBERATION CHAMPAGNE**



**RÉGIE DU  
SDDEA**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

RÉGIE DU SDDEA

### **APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET PLUVIAL DE LA COMMUNE DE ROUILLY-SAINT-LOUP**

Conformément à l'arrêté n° DG2021\_1 pris par Monsieur le Directeur de la Régie du SDDEA, une enquête publique relative à l'approbation du projet d'assainissement de la Commune de Rouilly-Saint-Loup sera mise en oeuvre sur une durée de 31 jours entiers et consécutifs **du 15 février à 14 h au 18 mars 2021 à 17 h**. Cette enquête sera conduite par Monsieur Christian POISSENOT, Directeur Général des services en retraite, Commissaire enquêteur désigné le 14 octobre 2020 par Monsieur le Vice-président du Tribunal Administratif Châlons-en-Champagne.

Elle se déroulera à la Mairie de Rouilly-Saint-Loup - 27, rue Saint-Loup - 10800 Rouilly-Saint-Loup où le public pourra consulter le dossier complet (sous forme papier) aux jours et heures d'ouverture habituels au public (le lundi de 13 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et le jeudi de 15 h à 17 h). Le dossier papier sera également consultable à l'agence du SDDEA - ZAC de l'écluse des Marots, rue de l'écluse, 10800 Saint-Thibault aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

En outre, ce dossier sera consultable en ligne sur le site de la Régie du SDDEA (<https://sddea.fr>) et sur le site de la Mairie de Rouilly-Saint-Loup (<http://rouilly-saint-loup.fr>).

Pendant cette enquête, chacun pourra consigner ses observations, ses propositions ou contrepropositions sur le registre situé à la mairie, par courrier remis ou posté à l'ordre du Commissaire-enquêteur, mairie de Rouilly-Saint-Loup et par courriel sur le lien figurant sur le site de la Régie du SDDEA - <https://sddea.fr>.

Enfin, le commissaire-enquêteur recevra le public intéressé lors de ses permanences à la mairie à l'ouverture de l'enquête le lundi 15/02 de 14 h à 16 h, le mercredi 3/03 de 10 h à 11 h et pour la clôture, le jeudi 20/03 de 15 h à 17 h avec prise de rendez-vous auprès du secrétariat.

Toute personne intéressée pourra également obtenir, à ses frais, communication de tout ou partie du dossier auprès de la régie du SDDEA.

À l'issue de l'enquête, dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur remettra son rapport qui sera disponible pendant un an sur les sites de la Régie du SDDEA (<https://sddea.fr>) et de la Mairie de Rouilly-Saint-Loup (<http://rouilly-saint-loup.fr>). Le projet éventuellement modifié sera soumis à l'approbation de la Régie du SDDEA.

**Le Directeur Général de la Régie du SDDEA**

**GLOBAL EST MEDIAS**  
Bâtiment A  
14, rue Edouard Mignot  
CS 20001  
51083 REIMS Cédex  
R.C.S. REIMS B 342 913 704

**Global Est Medias**  
CONSEIL | COMMUNICATION | CONTENT